



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 3 juin 2020, s'est réuni le 11 juin 2020 à 18 heures, à l'Espace Benoîte Groult à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	52
Présents :	45
Votants :	50
Secrétaire de séance :	Aude MARSILLE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALE :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Anne MARECHAL, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARCH :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN :	Stéphane CADO
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jacques JULOUX (CLOHARS), Catherine BARDOU (CLOHARS), Marcel LE PENNEC (MOELAN), Alain JOLIFF (MOELAN), Renée SEGALOU (MOELAN), Patricia ECK (QUERRIEN), Michel FORGET (QUIMPERLE)

POUVOIRS :

Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Anne MARECHAL (CLOHARS)
 Marcel LE PENNEC (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)
 Renée SEGALOU (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)
 Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)

DCC2020-068

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
5- RESSOURCES HUMAINES

Transformation des emplois dans le cadre des promotions internes 2020

En complément de la délibération en date du 6 février 2020 relative aux transformations d'emplois dans le cadre des avancements de grade et réussite aux concours, il convient de traiter des dossiers de promotion interne présentés en CAP avec avis favorable le 28 février 2020. En effet, chaque année, des agents remplissent les conditions fixées par les textes réglementaires et les règles internes pour prétendre à des promotions internes. Les membres du Comité technique ont été saisis pour avis sur cette suppression.

Ainsi, il est proposé de :

-SUPPRIMER un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe et concomitamment de CREER un poste d'agent de maîtrise au 1^{er} juillet 2020

L'assemblée délibérante est invitée à :

-SUPPRIMER l'emploi proposé et concomitamment CREER l'emploi correspondant selon les dispositions ci-dessus dans le cadre des promotions internes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

-SUPPRIME l'emploi proposé et concomitamment CREE l'emploi correspondant selon les dispositions ci-dessus dans le cadre des promotions internes.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC